



Paris, le 17 juin 2026

LA GUERRE EST DÉCLARÉE !

La fin de cette législature risque d'être pire que celle de la XV^e. Non seulement la parole donnée risque fort de ne pas être respectée, mais en outre, les coups pleuvent ! Désormais, les Questeures ouvrent **deux nouveaux fronts contre le personnel et le statut**, à commencer par notre régime de retraite, alors que la réforme des retraites est suspendue jusqu'à 2028 pour tous les Français – sauf pour nous, visiblement !

✗ SUPPRESSION ENVISAGÉE DES DISPOSITIFS DE FIN DE CARRIÈRE !

Les Questeures ont invité les syndicats le 10 juin pour préciser le périmètre de leur réforme, qui concernerait tous les fonctionnaires :

- **retraite proportionnelle** ;
- **cessation progressive d'activité** ;
- **congé spécial**.

La réforme serait motivée par le principe d'égalité avec le reste de la fonction publique. En revanche, quand il s'agit de transposer le régime de Retraite additionnelle de la fonction publique (RAFP), qui permet de cotiser sur 20 % des primes avec participation pour moitié de l'employeur, il n'y a plus d'égalité qui tienne, ni quand il s'agit d'égalité avec le personnel contractuel.

Les Questeures ont indiqué avoir un mandat du Bureau (réunion du 13 mai), mais **pas de calendrier**, ce qui laisse néanmoins **présager des décisions rapides**.

✗ EXPLOSION DU MONTANT DES COTISATIONS DE LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

À l'occasion d'une réunion tenue le 16 juin, les Questeures ont porté à la connaissance des syndicats les grandes orientations de leur projet de réforme.

Sur les 10 dernières années, la contribution employeur a diminué de 16 %, tandis que les dépenses augmentaient de 30 %. Pour autant, c'est essentiellement sur les cotisations du personnel que les Questeures entendent faire porter l'effort :

- **fonctionnaires** : **doublement** à **horizon 2029** ;
- **contractuels** : **+ 10 € à horizon 2029** et affiliation obligatoire ;
- **retraités** : **quadruplement** à **horizon 2029**.

Elles ont indiqué vouloir aller très vite, évoquant la **réunion du Bureau du 1^{er} juillet** pour une mise en place au 1^{er} janvier 2027.

DES ATTAQUES ET DES MÉTHODES INACCEPTABLES !

Alors qu'elles avaient présenté leur action en rupture avec la XV^e législature, les Questeures ne mettent guère leurs actes en conformité avec leurs discours...

- elles **continuent d'allumer des contrefeux pour ne pas honorer leurs engagements** sur les carrières des fonctionnaires ainsi que sur la rémunération du personnel contractuel. Objectif inavoué ? Briser la mobilisation croissante du personnel contractuel ;
- elles **préparent des coups bas scandaleux** contre les fonctionnaires avant le mois de janvier 2027, le tout en ayant bloqué plusieurs de nos collègues en reportant la décision sur leurs demandes de départ anticipé ou de congé spécial.

POURQUOI C'EST UN NON ABSOLU !

● Les possibilités de départ anticipé compensent l'usure professionnelle

Nos conditions de travail n'ont aucun équivalent dans le reste de la fonction publique de l'État. Le dépassement constant des amplitudes horaires légales, l'impossibilité de prendre des repos compensateurs dans des conditions limitant les risques pour la santé et la récurrence du travail de nuit durant la carrière ont des conséquences majeures : nous sommes plus rapidement « au bout du rouleau ». Cela justifie les possibilités de départ anticipé. Les limiter, c'est **nier la dureté de nos conditions de travail et nous mettre en danger !**

● Les conditions de travail découlant de nos sujétions empêchent une vie personnelle correcte

L'imprévisibilité et la cadence résultant nécessairement des sujétions prévues par notre statut, pour accomplir nos missions de service public, empêchent une vie personnelle et familiale convenable. Nous n'avons pas non plus de possibilité de mobilité géographique. La taille de notre administration réduit les postes de débouché pour poursuivre des parcours et carrières classiques. **Le départ anticipé est la seule porte de sortie, contrairement au reste de la fonction publique.** Il nous permet de tenir ou de partir dans les moments difficiles.

● Le départ anticipé n'est pas un cadeau et sa limitation serait une trahison !

Les projets de départ anticipé sont souvent mûris de longue date pour une raison simple : compte tenu du faible taux de remplacement, le montant des pensions liquidées par anticipation est ridicule et les possibilités de cumul avec une autre pension sont corsetées et incertaines. **Revenir sur ces dispositifs serait une trahison pour celles et ceux qui ont tout enduré en pensant pouvoir en bénéficier.** Ce serait d'autant plus absurde que le coût des pensions liquidées par anticipation est inférieur à celles liquidées à l'âge légal. En définitive, seul celui qui demande à partir plus tôt en retraite en endosse le coût. **La volonté de supprimer ou réduire le champ de ces dispositifs est donc totalement idéologique.**

Le combat est déjà engagé

Les Questeuses ont affirmé qu'elles avaient bien en tête la spécificité de nos conditions de travail.

Pourtant, leurs projets de réforme prouvent le contraire et nous le leur avons rappelé par des courriers et à l'occasion des réunions qui se sont tenues.

Fin de carrière

Ces initiatives intersyndicales ont déjà permis d'**accorder les quatre demandes bloquées**, ce qui est une première victoire. Face aux manœuvres visant à diviser le personnel, l'organisation d'une **réunion extraordinaire de la Commission de concertation** a également été obtenue.

Fondamentalement, le sujet des fins de carrière est abordé à l'envers : la cause des départs anticipés réside dans les freins à l'épanouissement au travail. Il faut donc **agir sur les carrières et les conditions de travail, au lieu de « casser le thermomètre »** ! Nous l'avons rappelé avec fermeté.

Complémentaire santé

Rien ne va dans le projet qui nous a été soumis : ni la **forte hausse des cotisations**, avec un « plafonnement » (sic) pour les retraités à 300 €, ni la transformation de la complémentaire santé en **régime obligatoire**, ni le principe d'une subvention d'équilibre qui ferait perdre au Fonds son caractère paritaire.

Les syndicats ont déjà fait savoir qu'ils avaient les moyens de bloquer toute réforme qui déséquilibrerait le statut. Seule solution pérenne : recruter des fonctionnaires et organiser des concours réservés.

C'est un combat vital
pour notre fonction
publique :
rien ne se fera sans vous !

Réunion d'information
mardi 23 juin
à 13 heures
en salle Colbert